

Sous-trame Bois

Caractéristiques générales
et noyaux de biodiversité

Caractéristiques générales

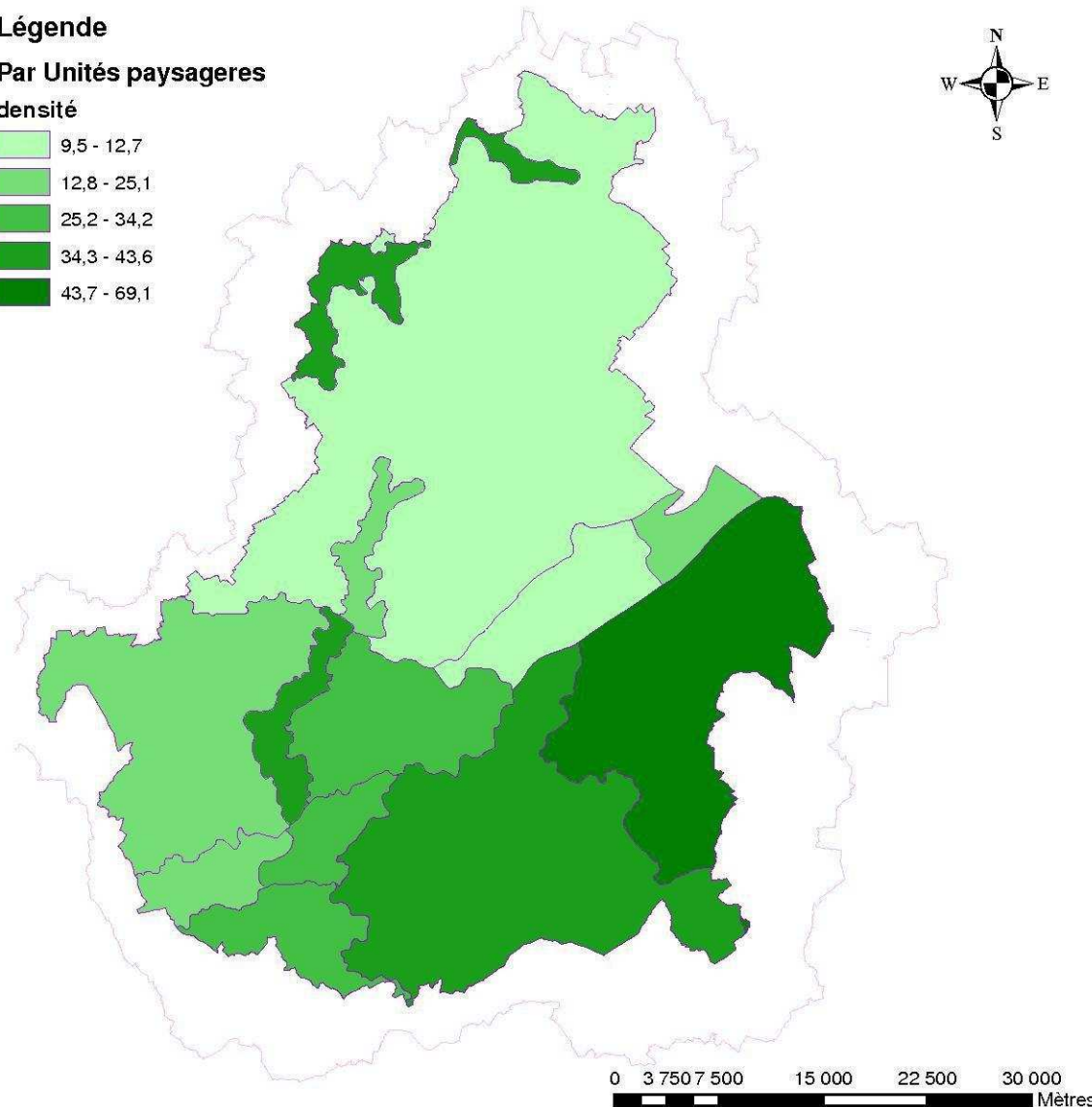
Densité de Bois par Unités paysagères (Surface occupée en %)

Loire urbaine	30,1	Vallee de la Cisse	43,6
Gatine Tourangelle	23,1	Plateau de Pontlevoy	34,2
Grande Sologne	69,1	Beauce	9,5
Confins Beauce et Loir	37,3	Sologne viticole	40,5
Vallee de la Loire et de la Cisse	21,0	Loire des forets	31,7
Cisse beauceronne	17,9	Loire patrimoniale	12,7
		Loire a St Laurent	25,1

Légende

Par Unités paysageres densité

9,5 - 12,7
12,8 - 25,1
25,2 - 34,2
34,3 - 43,6
43,7 - 69,1



Noyaux de biodiversité

La plupart des grands massifs boisés sont concernés par un zonage de protection ou d'inventaire. Compte tenu des espèces déterminantes sélectionnées (Cerf et Chat forestier), neuf noyaux de biodiversité ont été retenus dans le périmètre d'étude. Quatre se situent en dehors. La sélection de noyaux extérieurs au périmètre d'étude se justifie par la capacité de déplacement élevée du cerf et la volonté de cohérence de mise en cohérence de cette Trame Verte avec celles des territoires voisins.

Nom

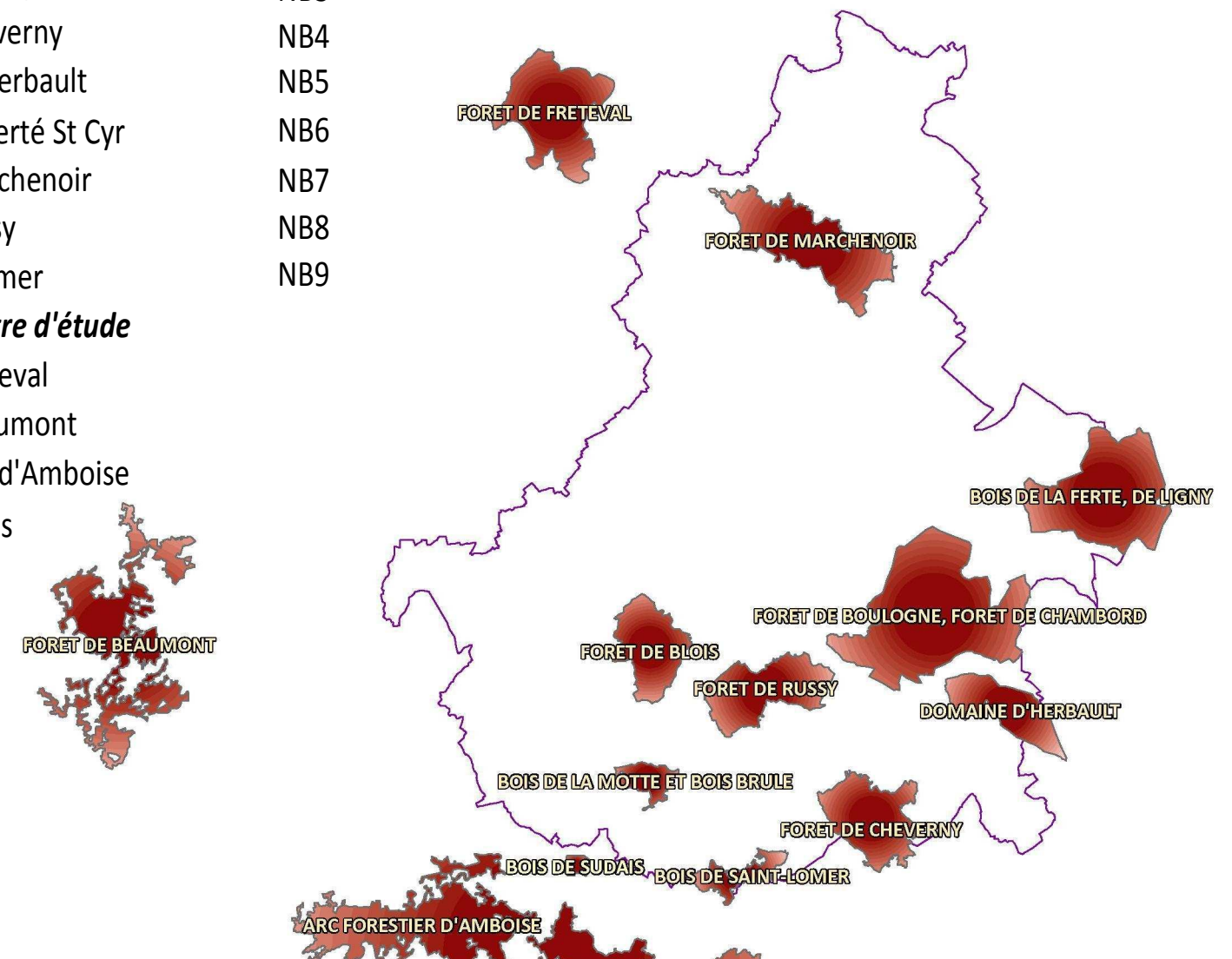
Forêt de Blois
Bois de la Motte et Bois Brûlé
Forêt de Boulogne et Chambord
Forêt de Cheverny
Domaine d'Herbault
Forêt de La Ferté St Cyr
Forêt de Marchenoir
Forêt de Russy
Bois de St Lomer

Numéro de fiches

NB1
NB2
NB3
NB4
NB5
NB6
NB7
NB8
NB9

Hors Périmètre d'étude

Forêt de Fréteval
Forêt de Beaumont
Arc forestier d'Amboise
Bois de Sudais



Sous-trame Bois

Caractéristiques et paramètres de modélisation des espèces

Les espèces déterminantes



Nom: Cerf élaphe (*Cervus elaphus*)

Domaine vital

Le domaine vital du cerf est d'environ 3000ha. Sa zone de nourrissage n'étant pas connue, on utilise le rapport: zone de nourrissage = (1/5)*domaine vital, soit dans le cas du cerf 600ha.

Caractéristiques de déplacement

Faculté de déplacement aisée. Il peut parcourir de 10 à 40 kms par an lors de la migration des jeunes. Il peut, sous la pression, franchir des barrières de plus de deux mètres. Néanmoins, il est sensible à la traversée de grandes infrastructures de transports.

Paramètres de la modélisation

- **occupation du sol:** le bois est son habitat (valeur 100), les milieux affiliés au bois (valeur 80), les milieux cultureux sont des milieux où il se déplace facilement (valeur de 30 à 60); les milieux anthropiques et aquatiques sont beaucoup plus difficiles à traverser ou sont même répulsifs (valeur de 0 à 30).

- **distance au bâti:** afin que la modélisation prenne en compte les nuisances des zones densément urbanisées, des valeurs de fréquentation proportionnelles à la distance au bâti ont été intégrées (tampon à 50 et 100m).

- **distance au cours d'eau:** Afin que la modélisation prenne en compte les boisements des cours d'eau, un tampon régressif de 100 et 300m a été retenu. En effet, le cerf va, dans les zones où la présence humaine est importante, longer les cours d'eau qui lui servent de zone de refuge en cas de danger.

Choix des noyaux de biodiversité

Les noyaux de biodiversité ont été classés en quatre catégories qui traduisent les fonctions de la forêt dans le cycle de vie d'un cerf.

- valeur 4: Noyau de population dense, place de Brame
- valeur 3: Noyau de population important
- valeur 2: Grand domaine forestier, densité de cerfs faible
- valeur 1: Domaine forestier moyen, densité de cerfs faible

Limites de la cartographie

La cartographie des corridors étant dépendante de la typologie de l'occupation du sol, il se peut que ponctuellement, le manque de précision de la base de données d'occupation du sol amène à des incohérences. L'engrillagement en est le meilleur exemple.

Les grillages peuvent être des obstacles potentiels au déplacement du cerf mais ne peuvent pas être cartographiés facilement.

Pour pallier ce biais, un travail de terrain a été effectué pour modifier localement les corridors afin qu'ils ne présentent pas d'incohérence.

Nombre de corridors

16

Liste des Noyaux de biodiversité

Nom	Valeur
Forêt de Marchenoir	4
Forêt de Boulogne et Chambord	4
Forêt de Russy	2
Forêt de Blois	2
Domaine d'Herbault	3
Forêt de Cheverny	3
Forêt de La Ferté St Cyr	4
Bois de la Motte et Bois Brûlé	1
Bois de St Lomer	1
Hors Périmètre d'Etude	
Forêt de Fréteval	
Forêt de Beaumont	
Arc forestier d'Amboise	
Bois de Sudais	



Nom: Chat forestier (*Felis silvestris*)

Domaine vital

Le domaine vital du chat est d'environ 250ha. Sa zone de nourrissage n'étant pas connue, on utilise le rapport: zone de nourrissage = (1/5)*domaine vital, soit dans le cas du chat forestier 50ha.

Caractéristiques de déplacement

Faculté de déplacement aisée. Il peut parcourir de 8 à 20 km en une nuit. Néanmoins, il est sensible à l'urbanisation, il peut fréquenter très occasionnellement des fermes. Il a besoin de tranquillité. Il s'éloigne ainsi des zones où les nuisances anthropiques sont trop importantes.

Il se déplace pour chasser essentiellement du crépuscule jusqu'à l'aube.

Paramètres de la modélisation

- **occupation du sol:** le bois est son habitat (valeur 100). Les milieux affiliés au bois comme les clairières et les prairies sont des lieux de chasse (valeur 80), les milieux cultureux sont des milieux où il se déplace facilement (valeur de 30 à 60); les milieux anthropiques et aquatiques sont beaucoup plus difficiles à traverser ou sont même répulsifs (valeur de 0 à 30).

- **distance au bâti:** afin que la modélisation prenne en compte les nuisances des zones densément urbanisées, des valeurs de fréquentation proportionnelles à la distance au bâti ont été intégrées (tampon à 50 et 100m).

- **distance au cours d'eau:** le chat est une espèce qui va se déplacer le plus discrètement possible. Les boisements des cours d'eau sont des milieux de refuge favorable pour son déplacement. Un tampon autour de ceux-ci permet de prendre en compte ce facteur.

Choix des noyaux de biodiversité

Les données de présence du chat forestier sont répertoriées sous formes de maille. Deux sources nous ont permis d'identifier les zones de présence du chat forestier:

- la Fédération des chasseurs qui utilise des mailles de 3,33x3,33 soit 11km². Elle identifie la Forêt de Boulogne et les Bois de la Motte et Bois Brûlé comme Noyaux de biodiversité avérés.

- l'ONCFS qui utilise des mailles de 7 x 10. Il identifie le Bois de St Lomer et le Domaine d'Herbault comme Noyaux de biodiversité.

Limites de la cartographie

Le manque d'observations et de précision sur la localisation de l'espèce ne permet pas d'identifier l'ensemble de ses noyaux de biodiversité.

Néanmoins, les milieux situés au sud de la Loire (mosaïques de bois, prairies, cultures) sont favorables au maintien et à l'expansion du chat forestier.

Nombre de corridors

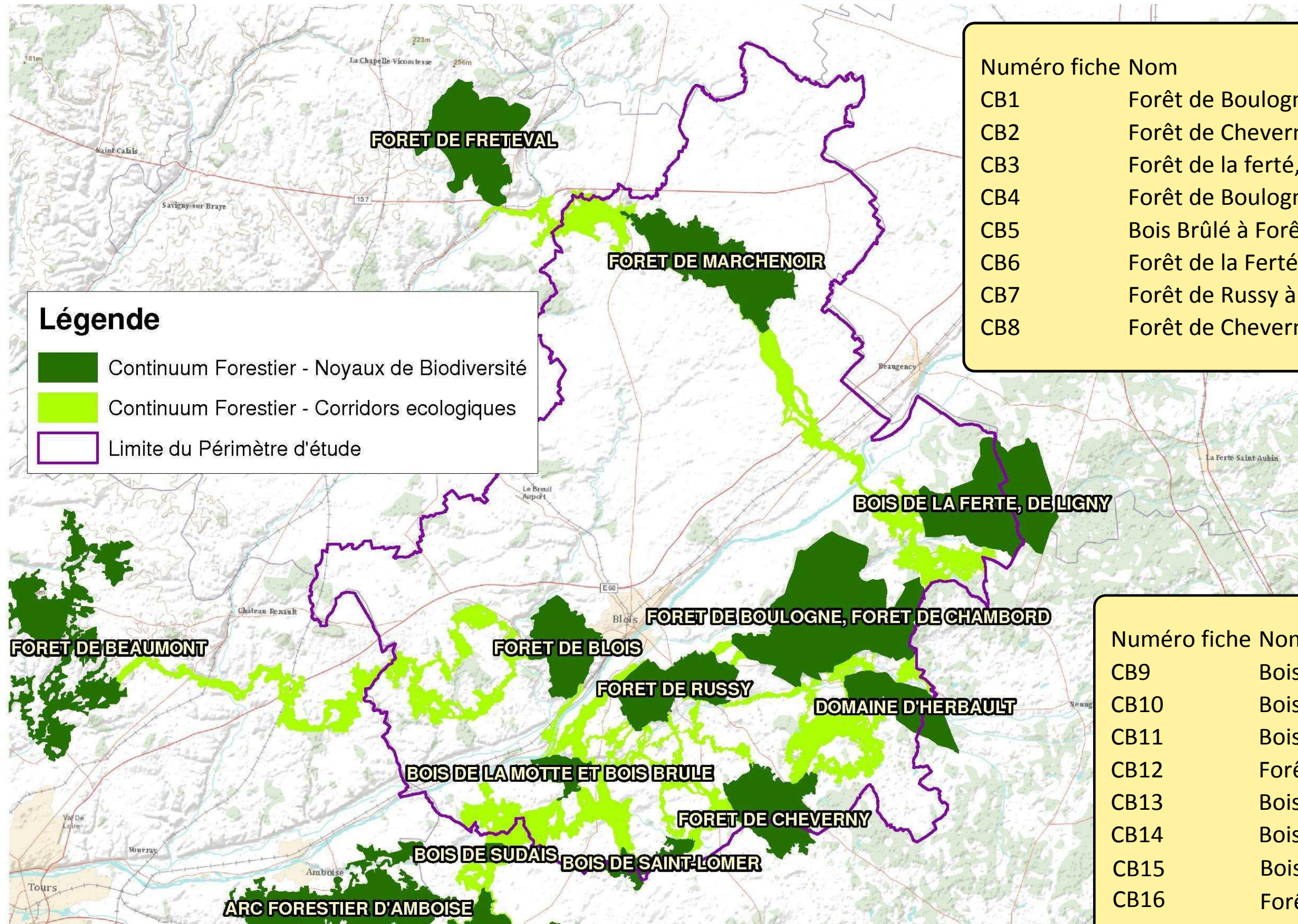
6

Liste des Noyaux de biodiversité

Périmètre d'Etude
Forêt de Boulogne et Chambord
Domaine d'Herbault
Bois de la Motte et Bois Brûlé
Bois de St Lomer
Hors Périmètre d'Etude
Arc forestier d'Amboise

Sous-trame Bois

Carte de la sous-trame
pour les espèces déterminantes



Légende

- Continuum Forestier - Noyaux de Biodiversité
- Continuum Forestier - Corridors écologiques
- Limite du Périmètre d'étude

Numéro fiche Nom

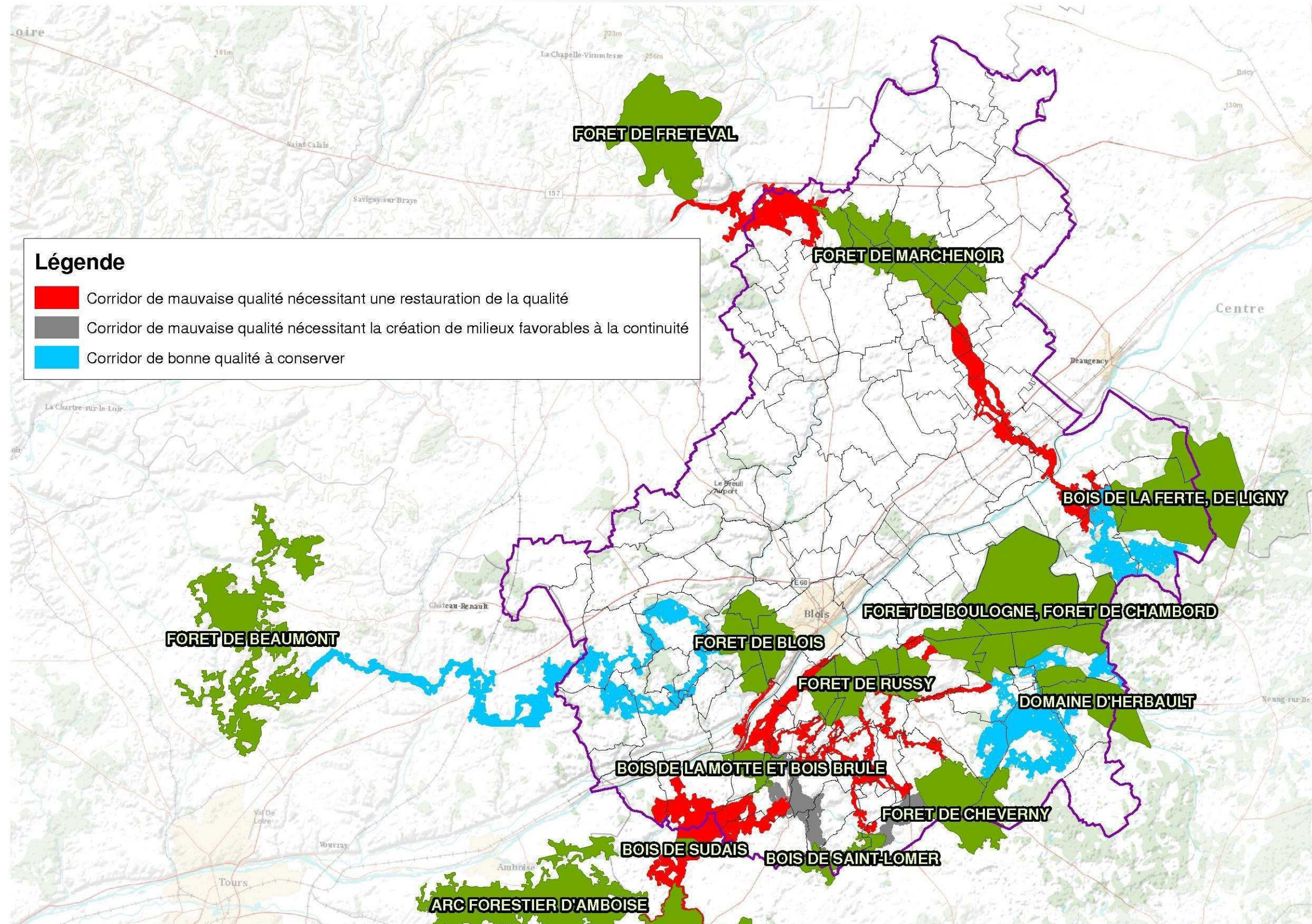
CB1	Forêt de Boulogne à Domaine d'Herbault
CB2	Forêt de Cheverny à Domaine d'Herbault
CB3	Forêt de la Ferté, de Ligny à la Forêt de Boulogne
CB4	Forêt de Boulogne à Forêt de Russy
CB5	Bois Brûlé à Forêt de Russy
CB6	Forêt de la Ferté, de Ligny à la Forêt de Marchenoir
CB7	Forêt de Russy à Forêt de Cheverny
CB8	Forêt de Cheverny à Forêt de Boulogne

Numéro fiche Nom

CB9	Bois Brûlé à Forêt de Cheverny
CB10	Bois Brûlé à Forêt de Blois
CB11	Bois de St Lomer à Forêt de Russy
CB12	Forêt de Blois à Forêt de Beaumont
CB13	Bois de St Lomer et Forêt de Russy
CB14	Bois Brûlé à Bois de St Lomer
CB15	Bois Brûlé à l'Arc Forestier d'Amboise
CB16	Forêt de Marchenoir à Forêt de Fréteval

Sous-trame Bois

Carte du diagnostic
des corridors écologiques



Sous-trame Bois

*Diagnostic, Menaces
Enjeux et Objectifs*

Diagnostic

Au sud de la Loire: Hormis Chambord et Cheverny qui sont des massifs partiellement voire complètement hermétiques, il existe de nombreux corridors qui sont utilisés occasionnellement voire quotidiennement par les espèces. Cependant, la fonctionnalité de ceux-ci sont remis en cause par différentes activités humaines.

Tout d'abord, l'urbanisation en lisière des Forêts de Russy, de Blois et de Bois Brûlé peut devenir problématique car elle pourrait gêner les déplacements de certaines espèces.

Ensuite, sur ces mêmes massifs, l'augmentation du trafic routier peut engendrer de fortes nuisances. Enfin, l'engrillagement des propriétés peut devenir problématique pour le déplacement de la grande faune.

Au nord de la Loire: Le nombre peu important de grands massifs ne permet qu'un nombre limité de déplacements de la grande faune.

De plus, la Forêt de Marchenoir est engrillagée au sud ce qui freine fortement les déplacements avec les massifs situés au sud de la Loire, phénomène accentué par une succession d'obstacles importants (autoroute, voie ferrée).

Menaces

Noyaux de biodiversité

- **Urbanisation continue en lisière de forêt**

- **Urbanisation mitant les Noyaux de biodiversité**

→ Les activités anthropiques génèrent des nuisances qui réduisent l'espace vital de nombreuses espèces animales

- **Circulation routière**

→ Le trafic routier induit pollution et nuisances sonores. Les bords de route à forte circulation sont beaucoup moins fréquentés par la faune.

→ Risque accru de collision et de mortalité

Corridors biologiques

- **Urbanisation**

→ Les activités anthropiques génèrent des nuisances qui peuvent détourner voire stopper (en fonction de l'intensité) la circulation des espèces

- **Infrastructures de transport (Autoroute, voie ferrée, axes routiers importants)**

→ Un fort trafic va entraîner une mortalité importante ou une rupture dans les déplacements

- **Mauvaise gestion des bois intermédiaires**

→ Dégradation des zones relais qui peuvent influencer la fréquentation du corridor

- **Enfrichement des zones agricoles**

→ Apparition potentielle de mitage ?

→ Dégradation de zones de nourrissage pour la grande faune

- **Engrillagement**

→ coupe certains corridors

Enjeux

A1 Protection des noyaux de biodiversité

A2: Protection des corridors

B2: Amélioration de la qualité des corridors écologiques

C2: Création de milieux favorables à la continuité écologique

Objectifs

c) Mieux prendre en compte les espaces en bordure de forêt

e) Promouvoir l'agriculture périurbaine

f) Optimiser le trafic routier dans les massifs forestiers

a) Inscrire les corridors écologiques dans les documents d'urbanisme

b) Prendre en compte les corridors écologiques dans les projets d'aménagement

c) Protéger les milieux favorables aux déplacements des espèces (zone relais)

d) Conserver la fonctionnalité des corridors dans le cadre de la mise en valeur des zones à enjeux agricoles

e) Optimiser le trafic routier sur les zones de déplacement des espèces

c) Améliorer la qualité des milieux dans les zones de périmètre de captage

d) Aménager les infrastructures de transport afin de conserver la fonctionnalité du corridor

b) Créer des milieux favorables dans les périmètres de captage

Sous-trame Bois

Localisation des zones à enjeux

